

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025



Mairie de TILLOY ET BELLAY  
25 route nationale  
Tel : 03.26.66.90.69  
Mail : mairie.tilloyetbellay@orange.fr  
Site : www.tilloy-et-bellay.fr

### Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent
- Délibération DM budget
- Déménagement atelier communal
- Délibération nombre de siège au Conseil Communautaire
- Points divers
- Questions diverses

### En présence de :

M. Christian CARBONI, Maire,  
Mme Angélique CHASSAING, MM. Pascal CACHIER,  
Florian LE ROUX, Jean-Baptiste MICHEL, Olivier  
RAGOUILLIAUX et Christophe TESTI.

### Absents :

Mme Melissa PARISOT  
M. Freddy LALLEMANT ayant donné pouvoir à M.  
Florian LE ROUX

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19h08

M. Christophe TESTI est nommé secrétaire de séance.

---

### ● APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du dernier conseil municipal ?

Personne ne prenant la parole, l'assemblée approuve le compte-rendu du conseil municipal précédent à l'unanimité.

---

- **DÉLIBÉRATION DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET**

M. le Maire explique à l'assemblée que les articles permettant le paiement du remboursement de l'emprunt ne sont pas assez approvisionnés et qu'il est nécessaire de faire une décision modificative afin de régler les échéances.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

---

- **DEMENAGEMENT ATELIER COMMUNAL**

M. le Maire rappelle que la destruction du petit local servant d'atelier municipal avait déjà été décidée lors d'un conseil municipal précédent, et qu'il avait été évoqué l'achat et l'installation d'un container pour le remplacer.

M. Christophe TESTI indique avoir pris contact avec une entreprise de Chalons qui achète puis réhabilite des containers maritimes d'occasion. Il a demandé un devis pour un container habillé, avec porte et fenêtre, éclairage et livraison, le prix serait de 3 000€.

M. le Maire demande s'il y a des objections particulières.

Excepté la couleur qui fait débat, il n'y a pas d'objection à l'acquisition d'un container.

La démarche va donc être lancée prochainement.

---

- **RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMCOM DE SUIPPES DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL**

Afin de préparer les prochaines élections municipales, la répartition des sièges en conseil communautaire doit être débattue dès à présent.

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT. Lors du prochain renouvellement des conseils municipaux, selon le droit commun, le Préfet fixera à 34 sièges, le nombre de sièges du Conseil Communautaire qu'il répartira conformément à l'article cité ci-dessus.

Cependant, un accord local peut permettre de fixer le nombre de sièges à 31 si les communes membres de la communauté de communes approuvent cet accord par délibérations concordantes au plus tard le 31 août 2025 (2 tiers au moins des conseils municipaux).

Le Maire indique au conseil municipal que lors du dernier Bureau des Maires, il a été envisagé de conclure entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 31 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2<sup>o</sup>alinéa du chapitre I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des Communes Membres	Populations Municipales (ordre croissant de population)	Nombre de Conseillers Communautaires Titulaires
Laval sur Tourbe	<b>49</b>	<b>1</b>
La Croix en Champagne	<b>86</b>	<b>1</b>
Saint Jean sur Tourbe	<b>90</b>	<b>1</b>
Somme Tourbe	<b>141</b>	<b>1</b>
Bussy le Château	<b>184</b>	<b>1</b>
Sainte Marie à Py	<b>195</b>	<b>1</b>
Cuperly	<b>219</b>	<b>1</b>
Jonchery Sur Suipe	<b>228</b>	<b>1</b>
Tilloy et Bellay	<b>234</b>	<b>1</b>
Souain Perthes lès Hurlus	<b>260</b>	<b>1</b>
La Cheppe	<b>326</b>	<b>1</b>
Saint Rémy sur Bussy	<b>329</b>	<b>1</b>
Saint Hilaire le Grand	<b>359</b>	<b>1</b>
Somme Suipe	<b>511</b>	<b>1</b>
Sommepy Tahure	<b>656</b>	<b>2</b>
Suippes	<b>3898</b>	<b>15</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7765</b>	<b>31</b>

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :  
 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

## ● POINTS DIVERS

M. le Maire fait part de plusieurs points :

- ♦ Le contrat du DGS de la Communauté de Communes n'est pas renouvelé, le poste est donc à pourvoir.
  - ♦ Les poubelles de la voie publique et du cimetière sont utilisées comme dépôts d'ordures ménagères. M. le Maire demande aux membres du Conseil, s'ils sont témoins de ces dépôts, à ne pas hésiter à interpellier les personnes pour les sensibiliser.
- M. Jean-Baptiste MICHEL rappelle que la possibilité de ce problème avait été évoqué au début de la mise en place du système.

◆ Plateaux route de la Croix :

M. le Maire rappelle le problème d'autorisation pour l'installation des plateaux par la CIP.

Ayant eu l'opportunité d'échanger avec le Président du Département, M. le Maire lui a fait part du problème.

M. le Président a demandé aux techniciens de la CIP de faciliter la faisabilité du projet en adéquation avec les réglementations actuelles.

M. le Maire a cependant reçu pour recommandation de la part de la CIP, d'attendre l'évolution réglementaire et la clarification du cadre légal pour les réaliser. Ils ne sont cependant pas interdits, mais les restrictions légales actuelles ne permettent pas une implantation optimale. Ils expliquent qu'il serait dommage d'investir dans des travaux qui ne seraient pas totalement adaptés au besoin.

M. Florian LE ROUX rappelle qu'il avait été décidé au conseil précédent de faire la demande de travaux et suivant la réponse, réaliser les travaux autorisés. Il rappelle également le temps passé sur ce dossier et dit qu'il faut avancer.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil municipal souhaitent déposer une demande de travaux pour l'inversion des chicanes et la réalisation des plateaux. Si la CIP ne donne pas son aval pour les plateaux, seul l'inversement des chicanes sera réalisé, en attendant de nouvelles directives sur les plateaux.

M. Florian LE ROUX ajoute que les plans du projet définitif n'ont pas été remis par la CIP.

M. le Maire se charge d'appeler la société de TP de faire la demande de travaux à la CIP en ce sens.

◆ Mme Angélique CHASSAING demande où en est le projet d'installation des feux sur la RD3.

M. le Maire répond qu'il faut demander des devis au plus vite.

◆ M. Christophe TESTI indique avoir assisté à la restitution de la commission sur le développement du Pays de Châlons.

◆ M. Christophe TESTI explique qu'une sortie scolaire a eu lieu hier et que le bus n'avait pas de climatisation par ces fortes chaleurs. Des parents s'en sont plaint. Lors de la réservation du bus, il y a plusieurs mois, personne n'a pensé à demandé d'infos sur l'équipement du bus.

## ● QUESTIONS DIVERSES

M. Olivier RAGOUILIAUX signale que les horaires d'ouverture de la déchèterie n'ont de nouveau pas été respectés.

M. Florian LE ROUX a constaté pour sa part un employé qui travaille bien et qui aide en cas de besoin.

M. le Maire précise que cette année, il n'y aura pas de forains pour la fête patronale. La Tillotine a proposé de louer des structures gonflables.

M. Florian LE ROUX ajoute qu'avec les pompiers, ils ont imaginé faire une démonstration avec les camions, faire un « chamboultout » avec une lance incendie, etc...

De plus, le SDIS a 2 structures gonflables qui pourraient être installées.

M. le Maire indique que la commune est prête à aider financièrement pour l'organisation de cette manifestation dont l'absence des forains n'avait pas été prévue.

---

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ou des observations.

Personne ne prenant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 20h46.